

DEPARTEMENT  
D'INDRE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE  
PARCAY-MESLAY



N°15/2023

### DÉCISION DU MAIRE

**DE PROCÉDER AU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX CONCERNANT LA RESTAURATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DE LA DIRECTION RÉGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LE FINANCEMENT DE CETTE OPÉRATION**

**Le Maire de la Commune de Parçay-Meslay,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération du 20 décembre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a exprimé son souhait de procéder à la restauration de l'Eglise Saint-Pierre de Parçay-Meslay ;

VU la délibération du 9 juin 2020, modifiée par la délibération du 30 mars 2023, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que par délibération en date du 9 juin 2020, modifiée par la délibération du 30 mars 2023, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; à l'exception des procédures de lotissement, zone d'aménagement concertée et zone d'aménagement différée ;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs qu'en application de la même délibération, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les dépenses de fonctionnement et les opérations d'investissement prévues au budget ;

**CONSIDÉRANT** le projet de restauration de l'Eglise Saint-Pierre dont la deuxième tranche consiste dans la restauration intérieure de l'Eglise et de la fresque du XIIème siècle ;

**CONSIDÉRANT** le dossier d'autorisation de travaux remis par le cabinet Atelier 27 Sarl – 24, place du Général De Gaulle, 37500 CHINON, maître d'œuvre du projet ;

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE PROCÉDER** au dépôt de la demande d'autorisation de travaux concernant la restauration intérieure de l'Eglise Saint-Pierre de Parçay-Meslay auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles/Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire (DRAC/U.D.A.P 37);

**ARTICLE 2 : DE SOLLICITER** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) une subvention la plus élevée possible pour financer lesdits travaux ;

**ARTICLE 3 : DE SIGNER** tout document de rapportant à ce dépôt.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision adressé à :

- M. Le Préfet d'Indre-et-Loire

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Parçay-Meslay, le 11 août 2023

Le Maire,

Bruno FENET.



*Certifié exécutoire*

- date transmission au contrôle de légalité : 18.08.2023

- date de publication : 18.08.2023